

Budget primitif 2025

Rapport de présentation

Séance du Conseil municipal du 17 Décembre 2024

Sommaire

Introduction.....	3
Présentation synthétique des comptes.....	3
1 FONCTIONNEMENT.....	3
1.1 Les recettes.....	4
Fiscalité, compensations fiscales.....	4
Attribution de compensation CABM et FPIC.....	5
Dotations de l'Etat.....	6
Autres recettes.....	6
Recettes financières et exceptionnelles.....	7
1.2 Les dépenses de gestion courante.....	7
Dépenses de personnel.....	8
Charges à caractère général.....	8
Autres dépenses de gestion courante.....	8
Dépenses financières (hors dette) et dépenses exceptionnelles.....	9
2 INVESTISSEMENT.....	9
2.1 Recettes	9
Recettes « hors emprunt »	9
Emprunt.....	10
2.2 Dépenses.....	11
Dépenses d'équipement.....	11
Dépenses directes d'équipement.....	11
Dépenses indirectes d'équipement.....	12
2.2.1 Dépenses financières (hors dette).....	12
2.2.2 Exécution des AP/CP.....	13
2.2.3 Dette.....	14
3 ÉPARGNE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT.....	14
4 RATIOS.....	15
Annexe Dette.....	16
Structure de la dette.....	16
Plan d'extinction.....	16

INTRODUCTION

Ce rapport reprend les éléments essentiels du « Budget Primitif 2025 » qui respecte le cadre réglementaire défini par l'instruction comptable M57.

Lors de la séance du Conseil municipal du 4 novembre 2024, et conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat s'est tenu et le rapport présentant les orientations budgétaires, a été adopté.

Les deux principaux éléments pris en compte pour construire et équilibrer le budget 2025, évoqués dans le rapport d'orientations budgétaires, sont les suivants :

- la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et le maintien des taux d'imposition votés en 2024,
- la poursuite d'un programme d'investissement ambitieux compatible avec l'évolution de l'épargne et le niveau d'endettement maximum visé.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET

Budget global (en millions €)

Fonctionnement	140,6
Investissement	83,4
Total	224

Le budget global 2025 est en hausse de 12,8 millions par rapport à celui de 2024. Il était de 211,2 millions en 2024 : 136,3 millions en fonctionnement et 74,9 millions en investissement.

Opérations réelles

En millions €	BP 2024		BP 2025		Evol.BP 2025/BP 2024
Fonctionnement					
Recettes réelles	133,8		138,4		3,4 %
Dépenses réelles	117,9		119,6		1,4 %
Investissement					
Recettes réelles	55,9		61		9,12 %
Dépenses réelles	71,8		79,9		11,2 %

1. FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles (hors opérations d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie), augmentent de 2,8 % par rapport au BP 2024 (soit +3,8 millions).

En ce qui concerne les prévisions de dépenses réelles, elles sont en progression de 1,4 % par rapport au BP 2024 (soit +1,7 million).

1.1 Les Recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion courante

Elles regroupent : les produits des services et du domaine (chapitre 70), les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations et participations (chapitre 74), les atténuations de charges (chapitre 013).

Elles progresseraient en 2025 (137,5 millions) par rapport au BP 2024 (133 millions) de 4,5 millions soit +3,4 %.

Fiscalité, compensations fiscales

Le produit de la Taxe d'habitation perçu concerne exclusivement, les résidences secondaires et les logements vacants (depuis 2007, la taxe d'habitation sur les logements vacants a été instituée à Béziers).

Le produit de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties comprend depuis 2021, la part départementale.

En milliers €	BP 2024	CFU 2024 estimé	BP 2025(2)
Produit Taxe d'habitation(TH) (1)	2 443	2 726	2 770
Produit Foncier Bâti (FB)	63 158	64 080	65 201
Produit Foncier non bâti (FNB)	779	802	815
Produit 3 taxes (hs rôles suppl.)	66 380	67 608	68 786

(1) Il s'agit du produit de TH sur les résidences secondaires et les logements vacants

(2) Il s'agit d'une estimation avec une hypothèse d'évolution forfaitaire des bases d'imposition de 1,9 %

La progression du produit des taxes ménages en 2025, résultera :

- essentiellement, de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition avec une hypothèse d'évolution de 1,9 % retenue lors de la préparation du budget.

Rappelons que le taux de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition 2025 correspondra à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée fin novembre 2024 et que ce taux ne s'appliquera pas sur les bases de taxe foncière des locaux professionnels (commerces, entreprises) soumises à des modalités d'actualisation spécifiques.

Les bases d'imposition 2025 estimées qui seront notifiées fin mars à la Commune, auront été calculées avec l'IPCH de novembre 2024 qui pourrait être différent de 1,9 %.

Le vote des taux interviendra avant le 15 avril 2025. Comme cela a été indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, compte tenu de la hausse des bases résultant notamment du niveau de la revalorisation forfaitaire et par conséquent, de celle du produit fiscal, les taux d'imposition 2024 seront maintenus.

Avec ces hypothèses, le produit fiscal 2025, a été estimé à 68,8 millions.

Il serait donc en hausse de 1,2 million, soit 1,8 % par rapport au produit attendu 2024 : 67,6 millions.

Compensations fiscales

En milliers €	BP 2024	2024 perçu	BP 2025
Compensations Foncier Bâti (dt condition modeste, QPPV, exo. longue durée, locaux industriels) et Foncier non bâti	2 795	3 150	3 208

Le Projet de Loi de Finances 2025 (PLF 2025) prévoit la possibilité de réduire les compensations pour assurer la reconduction en valeur du montant de la DGF. Aussi, la hausse en 2025 n'a-t-elle été estimée qu'à 58 K€.

Consolidation produit fiscal et compensations fiscales

En milliers €	BP 2024	2024 perçu	BP 2025
Produit fiscal hors rôles supplémentaires	66 380	67 608	68 786
Compensations fiscales	2 795	3 150	3 208
Total	69 175	70 758	71 994

Le produit fiscal et les compensations fiscales estimées pour 2025, soit 71,994 millions représentent 52 % des recettes réelles de fonctionnement (138,4 millions).

Attribution de compensation CABM (AC) et FPIC

Au titre de l'AC 2024, la commune devrait percevoir 20,269 millions.

Dans le Budget 2025, l'AC a été estimée à 20,2 millions, dans l'attente de la notification par la CABM à toutes les communes, de leur attribution 2025.

En ce qui concerne le fonds national de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) en vigueur depuis 2012, perçu par la CABM et l'ensemble des communes membres, le montant estimé inscrit au Budget 2025 est identique à celui de 2024 : 1,629 million.

Dotations de l'État

Les dotations de péréquation du fait de l'abondement de 140 millions prévu dans le projet de loi de Finances 2025, progresseraient.

En revanche la dotation forfaitaire resterait stable. Seules certaines communes bénéficiant de dotations de péréquations verront leur DGF augmenter en 2025.

Béziers restant classée parmi les 250 premières communes éligibles, elle bénéficiera encore de cette hausse. La dotation globale de fonctionnement augmenterait donc par rapport aux montants notifiés en 2024 (22,8 millions), de 425 000 €.

Estimations découlant du PLF

DGF (En milliers €)	Montants notifiés en 2024	BP 2025
Dotation Forfaitaire	9 660	9 660
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	10 739	11 235
Dotation nationale de Péréquation (DNP)	2 469	2 398
Total	22 868	23 293

Autres recettes

Compte tenu de l'actualisation de certains tarifs selon le niveau de l'inflation estimée, de la perception en année pleine des recettes des Halles, les autres recettes de gestion courante ont été estimées en progression par rapport à celles du BP 2024 (+ 1,3 million soit + 7,9 %).

En milliers €	BP 2024	BP 2025
Autres recettes de gestion courante	16 921	18 263
Produit des services (Chap.70)	7 404	7 791
Produits de gestion (Chap.75)	1 568	1 578
Atténuation de charges (Chap.013)	48	676
Autres participations (Chap.74 hs dotations)	7 901	8 218

Les produits des services (chapitre 70) comprennent :

* les remboursements de la CABM 2,160 millions : pour les charges de personnel des agents de la ville mis à disposition (1,152 million), et la refacturation dans le cadre de services communs (1,008 million).

* les droits d'entrée perçus pour les différents services, culturel, petite enfance, et sportif, ont été estimés à 1 million.

* les redevances stationnement et forfaits post stationnement : 1,773 million.

* les redevances d'occupation du domaine public (terrasses, marchés, ...) : 865 000 €.

Les produits de gestion (chapitre 75) regroupent :

* les revenus des immeubles (loyers et locations, notamment Halles et Palais des Congrès) : 844 210 €.

* les redevances versées par les fermiers et concessionnaires : 696 300 €.

Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondent :

* à la part employés pour les tickets restaurants : 644 000 €

* à des remboursements de charges de personnel par les organismes sociaux (indemnités journalières CPAM) et des rabais, remises et ristournes, obtenus sur achats : 32 000 €.

Les autres participations (Chapitre 74 hors dotations)

Il s'agit essentiellement des subventions de fonctionnement perçues dont les participations de la CAF pour le secteur enfance et jeunesse et les compensations fiscales perçues pour les exonérations de taxe foncière (8,2 millions).

Les recettes financières et exceptionnelles

Elles comprennent les produits financiers (Fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques, remboursement des intérêts sur avances, les participations de la SEM PFO) pour 843 000 € et les mandats annulés sur exercices antérieurs (19 941 €).

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Certaines mesures prévues dans le PLF 2025 tel que proposé par le gouvernement, visent à réduire à compter de 2025, des recettes perçues par les collectivités locales : FCTVA, DGF et recettes fiscales, subventions Fonds vert.

Dans ce contexte, il a été nécessaire de limiter la progression des dépenses de fonctionnement dans le budget 2025 proposé en ce qui concerne les charges à caractère général et les charges de gestion courante.

Les dépenses de gestion courante

Les prévisions de dépenses de fonctionnement 2025 ont été établies en tenant compte des hausses de tarifs, des révisions de prix pour les conventions ou marchés existant et selon les choix de gestion opérés pour certaines activités existantes. Ces dépenses intègrent des charges nouvelles comme l'attribution des tickets restaurants.

Milliers €	BP 2024	BP 2025	Evol.BP 2025/ BP 2024
Dépenses de gestion courante	113 924	115 608	1,5 %
Charges à caractère général (Chap.011)	28 876	28 328	-1,9 %
Charges de personnel (Chap.012)	67 500	69 845	3,5 %
Charges de gestion courante (Chap.65)	17 332	17 114	-1,2 %
Atténuation de produits (Chap.014)	215	320	4,9 %

Les dépenses de personnel : 69,8 millions.

La hausse de 2,3 millions par rapport au BP 2024 s'explique essentiellement par : l'impact en année pleine de l'attribution des tickets restaurants (1,3 million), la prise en charge de la prévoyance devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2025 et le GVT (glissement vieillesse technicité).

Les charges à caractère général : 28,3 millions.

Elles sont en diminution de 1,9 % par rapport au BP 2024 (- 548 000 €).

Les hausses supérieures à 50 K€, pour les postes de 100 K€ et plus, concernent essentiellement :

- les Achats de prestation de service : + 85 K€ pour la restauration scolaire liée à la hausse du coût des repas,
- l'énergie électricité : + 3 % (+ 133 K€) en raison de la hausse des tarifs,
- l'habillement / vêtements de travail : +70 % (+ 159 K€) ; ce poste a été augmenté en 2024 après le vote du BP, pour permettre l'achat des uniformes pour les écoles expérimentant le dispositif et pour les nouveaux recrutés, essentiellement des policiers municipaux.
- les vaccins et sérums : + 45 % (+ 54 K€), en raison de la campagne de vaccination obligatoire contre le papillomavirus,
- les autres matières et fournitures : +5 % (+76 K€) suite à la hausse des tarifs,
- les locations de matériel : + 9,5 % (+ 94 K€), notamment pour des locations de bungalows durant la réalisation de travaux dans les écoles Mandela et Arbousiers,
- l'entretien du matériel roulant : + 22 % (+ 90 K€), l'entretien de certains véhicules étant plus coûteux (véhicules gaz CABM notamment),
- les assurances : +1,5 % (+133 K€) compte tenu de la révision des primes.

- les frais de nettoyage des locaux : + 5 % (+ 65 K€) correspondant à la nouvelle prestation de nettoyage des Halles municipales.

Les baisses supérieures à 50 K€ pour les postes de 100 K€ et plus, proviennent principalement des postes suivants :

- les contrats de prestations de service : -13 % (- 306 K€)
- la maintenance : - 10,5 % (- 94 K€) ; cette baisse concerne du matériel informatique et les fontaines (gestion en régie).
- les autres frais divers : - 51 % (- 374 K€) résultant de la baisse des crédits nécessaires pour les démolitions d'immeubles,
- les rémunérations diverses : -10 % (- 292 K€) suite à la réduction de l'enveloppe réservée à des dépenses imprévues.
- les autres prestations de service : -21 % (- 361 K€) ; cette diminution, résulte de la prise en charge exceptionnelle en 2024 de la dépollution du site du projet PITCH IMMO.

Les autres dépenses de gestion courante : 17,4 millions.

Elles baissent de 0,6 % par rapport au BP 2024 : - 113 K€.

Elles regroupent **les charges de gestion courante (Chapitre 65) et les atténuations de produits (chapitre 014).**

Dans les charges de gestion courante, les principales dépenses sont :

- la contribution au SDIS, 6,2 millions (+138 K€/ BP 2024),
- les subventions versées aux associations et club professionnel, au CCAS : 7,8 millions dont 4,3 millions pour le CCAS dont la subvention est en hausse de 100 K€.
- à noter en 2025, la forte baisse du poste « Autres charges diverses de gestion courante » (- 889 K€) : en 2024, c'est sur ce poste qu'ont été réglées les indemnités versées aux commerçants des Halles en raison des travaux.

Les atténuations de produits_regroupent : les remboursements à l'État des dégrèvements accordés pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (200 000 €), ainsi que le reversement au CCAS du FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) versé par le Département à la ville (120 000 €) et du produit des concessions funéraires (60 000€).

Les dépenses financières (hors dette) et dépenses exceptionnelles

Milliers €	BP 2024	BP 2025
Dépenses financières hors dette * et dépenses exceptionnelles	180	180

* et hors article 6688

Elles comprennent comme en 2024 :

- les mandats sur exercices antérieurs à annuler : 100 K€.
- et une inscription prévisionnelle de 80 000 € pour les intérêts résultant de l'utilisation de la ligne de trésorerie.

2. INVESTISSEMENT

2.1 Les recettes

Milliers €	BP 2024	BP 2025
Recettes d'investissement	61 742	60 458
FCTVA et Taxes d'urbanisme (Chap.10 hs 1068)	6 003	4 671
Subventions y cp produit des amendes de police (Chap.13)	8 029	7 370
Emprunt (Chap.16 hs 165 et 16449)	28 190	24 020
Immobilisations financières et autres (Chap.21, 23 et 27)	9 420	10 550
Cessions d'immobilisations (Chap. 024)	774	1 747
Virement de la section de fonctionnement	9 326	12 100

Recettes « hors emprunt »

- **Le Fonds de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement**, sont estimés à 4,7 millions : 4,4 millions pour le FCTVA calculé sur la base des dépenses d'investissement mandatées en 2024 (hors dépenses Halles pour lesquelles la ville est assujettie à la TVA) et 258 K€ pour la taxe d'aménagement.

- Les subventions reçues sont estimées à 5,370 millions :

* dont État : 4,8 millions (ANRU pour le Nouveau programme de Renouvellement urbain, Dotation Politique de la Ville, DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local et Fonds vert) : 1,5 million pour les travaux de renouvellement urbain du centre ville (Capnau, îlot St Jacques, Ricciotti), 1,1 million de la Dotation politique de la ville pour différents projets dans les quartiers prioritaires Politique de la ville, Dotation de soutien à l'investissement local pour les travaux dans les Halles (solde de 560 K€) et Fonds vert (pour la Halle de sport du Four à chaux : 560 K€), et 623 K€ du FNADT et de VNF pour les travaux Quai du Port Neuf.

* **dont Communauté d'Agglomération** : 240 000 € pour les Allées Paul Riquet (solde du Fonds de soutien).

- **le produit des amendes de police** estimé à 2 millions €.

- Les immobilisations financières comprennent essentiellement :

* les remboursements d'avances de trésorerie versées dans le cadre des conventions conclues avec VIATERRA : 8,130 millions.

Il s'agit des remboursements des avances accordées pour la ZAC de l'Hours (1,8 million pour la ZAC et 1,5 million pour les bureaux), 4,5 millions pour la Courondelle et 330 K€ pour la concession centre-ville (déconsignation).

* le remboursement de l'avance de 400 000 € versée à la SCIC Béziers sport développement en 2021 suite à la vente de la SASP Béziers Rugby,

- **Les cessions d'immobilisations** : 1 747 500 €.

Il s'agit essentiellement de 2 ventes : les anciens locaux de l'inspection académique (600 K€), l'ancienne prison dont le paiement a été différé (502 K€).

- **Le virement de la section de fonctionnement** s'établit à 12,1 millions pour 2025.

- **L'emprunt**

BP 2024 Inscriptions	BP 2024+DM Inscriptions définitives	2024 Emprunts contractés	BP 2025 Inscriptions
28 190 000 €	18 110 000 €	10 000 000 €	24 020 000 €

En 2024, le montant d'emprunt inscrit au BP soit 28,190 millions €, a été réduit de 10 millions en cours d'année, grâce à l'inscription et à la réalisation d'autres recettes (essentiellement, l'affectation du résultat 2023).

Le montant d'emprunt mobilisé en 2024 sera de 10 millions.

Pour 2025, le montant d'emprunt inscrit pour équilibrer les inscriptions budgétaires de dépenses d'investissement est de 24 millions.

Comme en 2024, l'inscription prévisionnelle d'emprunt devrait être réduite après le vote du compte financier unique grâce à l'affectation du résultat excédentaire 2024 et à l'inscription de nouvelles recettes, notifiées début 2025.

2.2 Les dépenses

Elles regroupent, les dépenses d'équipement directes et indirectes (47,5 millions) et les dépenses financières (remboursement du capital de la dette et immobilisations financières).

Les dépenses directes d'équipement soit 38 millions concerneront, des acquisitions, des travaux, des frais d'études.

- **des acquisitions pour 7,6 millions** :

* **acquisitions foncières : 2,2 millions** pour des achats de terrains et d'immeubles, (dont Chais de Mme Billet Quai du Port neuf pour un futur groupe scolaire),

* **achats de matériel informatique, de transport, et divers pour 5,4 millions** :

* **670 K€ pour le matériel informatique** (refonte système d'information et achats de matériel pour les écoles et les services municipaux),

* **1,2 million pour les achats de matériel de transport** (dont 273 K€ pour le secteur du nettoyage et 325 K€ pour la Police municipale),

* **3,5 millions pour le matériel technique, le matériel de bureau, le mobilier scolaire et autre**, dont 681 K€ pour la vidéo protection.

- des travaux pour 29,4 millions, notamment :

*** Constructions et travaux dans les bâtiments : 6,6 millions.**

Bâtiments scolaires : 2,6 millions

* Travaux dans le cadre de l'autorisation de programme « Ecoles » :

1,5 million pour des travaux au restaurant scolaire Herriot et dans les écoles Pasteur et Arbousiers,

* Hors autorisation de programme, 1,1 million dont 550 K€ pour la création de 3 classes supplémentaire au groupe scolaire Mandela.

Rénovation énergétique dans divers bâtiments : 135 K€

Dans le cadre de l'autorisation de programme de 2 millions, mise en place en 2023 seront réalisés des travaux à l'Hôtel de ville et à la caserne St Jacques. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera mise en place pour mettre en œuvre le décret tertiaire.

Stades et gymnases : 420 K€

* il s'agit de travaux aux stades de Sauclières et Raoul Barrière.

Divers Bâtiments : 3,4 millions, dont des travaux à l'Hôtel de Ville, à St Jacques, dans les locaux Riols et Rouge gorge, des travaux au cimetière neuf, au Musée Fayet, au Palais des Congrès, et le démarrage du chantier des réserves muséales.

*** Requalification des voiries, trottoirs dans divers secteurs, 18,7 millions, dont :**

*** 6,4 millions pour des travaux de voirie liés au PEM:** Rue Lieutenant Pasquet et Boulevard de Verdun,

*** 5,5 millions pour les voiries du Quai du Port Neuf phase 2 (rues Boyer et Lenôtre, parking),**

*** 6,8 millions pour des travaux sur diverses voies :** Avenues Villon, Mendes France, rue Jacques Garrigues, dans le secteur du Théâtre des Variétés et route de Narbonne, notamment.

*** Aménagements des Espaces verts et sportifs (hors bâtiments sportifs) : 1,6 million**

Différents travaux seront réalisés notamment : des travaux dans les cours d'écoles (Cordier, Pelisson et Macé Gaveau), des plantations et embellissement des espaces verts existants, l'aire de jeux de la Crouzette, la réfection du portail et des grilles du Plateau des Poètes.

*** Éclairage public et plan lumière : 600 K€**

Il s'agit de la poursuite de la modernisation de l'éclairage public et de la mise en lumière d'équipements ou de rues.

*** des frais d'études et licences : 1 million**

Ils concernent notamment des études d'urbanisme (PSMV, étude colorimétrique, étude projet urbain), les licences et concessions informatiques.

Les dépenses indirectes d'équipement correspondent aux subventions d'équipement versées : 9,5 millions.

Il s'agit pour 5,3 millions de participations versées à VIATERRA dans le cadre des conventions publiques d'aménagement : Centre-ville pour 3,2 millions, ZAC de l'HOURS : 466 K€ et ZAC de la Courondelle : 1,6 million.

Elles comprennent aussi l'attribution de compensation investissement versée à la CABM pour les travaux effectués sur les réseaux d'assainissement unitaires (800 K€ en 2025) et des subventions d'équipement versées à d'autres partenaires (Département : 1,4 million pour la nouvelle caserne des Pompiers, CABM, Hérault Energie).

2.2.1 Les dépenses financières (hors dette)

Ce sont les participations, avances de trésorerie remboursables et des consignations, d'un montant de 8,2 millions en 2025 :

- souscription complémentaire de capital pour 380 K€ (SPL Béziers & Co),
- avances versées à VIATERRA dans le cadre des concessions d'aménagement (7,8 millions), pour la ZAC de l'Hours (1,8 million), le centre-ville (3 millions), les bureaux de l'Hours (1,5 million), la Courondelle (4,5 millions),
- et 20 000 € pour des éventuelles consignations.

2.2.2 Exécution des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP)

Douze autorisations de programme sont en cours d'exécution. Il n'y a pas de création d'autorisation de programme prévue en 2025 et l'AP liaison 9 écluses Acropole est clôturée en 2024.

N° ou intitulé de l'autorisation de programme (AP)	Pour mémoire AP votée y compris révision	Crédits de paiement antérieurs (cumul au 31/12/2023)	Crédits de paiement BP 2024	Crédits de paiements BP 2025
AP 1601 : Accessibilité	2 517 000 €	1 892 629 €	340 000 €	0 €
AP 1801 : Liaison 9 Ecluses / Acropole	13 000 000 €	12 532 715 €	AP clôturée en 2024	
AP 1901 : Nouveau Programme de Renouvellement urbain Devèze	18 910 000 €	18 051 803 €	820 000 €	0 €
AP 2001 : Refonte Système d'information	3 200 000 €	2 829 936 €	370 000 €	0 €
AP 2002 : 5000 arbres pour BEZIERS	3 000 000 €	1 406 849 €	490 000 €	500 000 €
AP 2101 : Plan lumière	2 335 000 €	1 223 099 €	375 000 €	250 000 €
AP 2102 : Construction parking silo et réaménagement de la gare routière	13 000 000 €	12 146 095 €	200 000 €	0 €
AP 2201 : Réaménagement des Allées Paul Riquet	14 000 000 €	13 354 247 €	410 000 €	0 €
AP 2202 : Ecoles Programme 2022/2026	10 185 000 €	3 680 239 €	1 874 500 €	2 109 000 €
AP 2301 : Rénovation énergétique	2 000 000 €	164 858 €	852 000 €	135 000 €
AP 2401 : Aménagements Quai du Port Neuf	13 700 000 €	0 €	800 000 €	5 500 000 €
AP 2403 : Aménagements des voiries – PEM Gare SNCF	8 000 000 €	0 €	200 000 €	6 400 000 €
	103 847 000 €	67 282 470 €	6 731 500 €	14 894 000 €

Le solde des AP CP restant à financer au-delà de 2024, sera de 29,8 millions. Au BP 2025 sont proposés 14,9 millions de crédits de paiement pour les AP en cours.

2.2.3 Dette

L'annuité de la dette 2024 serait de 14,7 millions (Capital : 11,4 millions et intérêts : 3,3 millions).

L'encours de dette (corrigé du fonds de soutien) sera de 122,4 millions au 31/12/2024 (contre 123,3 millions au 31/12/2023), avec 10 millions d'emprunts mobilisés en 2024 pour financer l'investissement (cf supra 2.1 Emprunt).

L'annuité de la dette 2025 est estimée à 14,8 millions (Capital : 11,5 millions, Intérêts : 3,3 millions).

3. ÉPARGNE ET CAPACITÉ DE DÉSENNETEMENT

K€	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024 PREVIS.
Recettes de gestion courante	122 940	129 763	134 526	134 719
- dépenses de gestion courante	97 720	102 266	105 623	113 100
= EXCEDENT BRUT COURANT	25 220	27 497	28 903	21 619
+ Solde exceptionnel large	434	312	452	1 169
= Recettes exceptionnelles larges	646	385	540	1 289
- Dépenses exceptionnelles larges	212	73	88	120
= EPARGNE DE GESTION	25 654	27 809	29 355	22 788
- Intérêts de la dette	2 192	2 044	2 896	3 568
= EPARGNE BRUTE	23 462	25 765	26 458	19 220
- Capital dette à rembourser	9 592	10 267	10 633	11 155
= EPARGNE NETTE	13 870	15 498	15 825	8 065

Une prévision de compte financier 2024 a été établie en dépenses et recettes à partir des réalisations constatées au 20/11/2024 et des prévisions de réalisations estimées du 20/11/2024 au 31/12/2024 : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette **pourraient diminuer** en raison de la hausse des dépenses de gestion courante qui serait plus forte que celle des recettes.

RATIO DE SOLVABILITÉ OU CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

K€	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024 PREVIS.
Encours de la dette au 31.12 (corrigé du fonds de soutien)	103 883	118 800	123 364	122 409
/ Epargne brute	23 462	25 765	26 458	19 220
= Ratio de solvabilité en années	4,4	4,6	4,7	6,3

Le ratio de solvabilité indique le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité de la dette en stock, si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée. Pour apprécier la situation de solvabilité de la commune, il convient de se référer aux 3 zones déterminées pour ce ratio :

- * zone verte, « vertueuse » : inférieure à 8 ans ;
- * zone orange, « endettement à surveiller » : de 8 à 14 ans, surtout à partir de 12 ans ;
- * zone rouge, « critique » (surendettement) : à partir de 15 ans.

Fin 2024, ce ratio **pourrait être** de 6,3 années selon les estimations de dépenses et de recettes de fonctionnement faites pour la période restant à courir jusqu'au 31/12/2024. **C'est une prévision qui dépend du montant d'épargne brute qui sera constaté à l'arrêt des comptes au 31/12/2024.**

Rappelons que depuis 2018 pour les communes, l'État préconise que ce ratio se situe entre 10 et 13 années et que pour Béziers depuis 2018, ce ratio est resté inférieur à 5 années.

4. RATIOS

Calcul des 10 ratios obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants à partir des éléments issus du budget primitif 2024 et sur la base de la population totale INSEE soit 81 456 habitants (population au 1^{er} janvier 2024).

1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 466,35 €
2 - Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 699,67 €
3 - Dépenses d'équipement brut / Population	468,11 €
4 - Encours de la dette / Population	1 510,67 €
5 - Dotation globale de fonctionnement / Population	286,06 €
6 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	58,48 %
7 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	94,31 %
8 - Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	27,54 %
9 - Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	88,88 %
10 - Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	13,73 %

Annexe 1: Dette

Structure de la dette prévue au 31/12/2024

(Nouveaux emprunts mobilisés en 2024 : 10 millions)

Encours au 31/12/2024 (1)	123 millions
Taux fixe	70 %
Taux indexé	30 %

(1) Il s'agit de l'encours non corrigé du fonds de soutien conforme à la maquette budgétaire

La part des taux fixes reste prépondérante et a été renforcée en 2024 avec les choix d'emprunt qui ont été faits : la part des taux fixe est passée de 68,1 % en 2023, à 70 % cette année.

La part indexée est de 30 % sur des taux classiques (euribor) : elle a diminué de 1,8 % par rapport à 2023.

L'encours est donc sécurisé et le risque de taux maîtrisé.

Plan d'extinction de la dette au 01/01/2025

